

COMITE SYNDICAL**DU 9 DECEMBRE 2020**

Le 9 décembre 2020 à 18 heures 00, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du jeudi 3 décembre 2020 par Madame Laurence THERY vice-présidente dans les locaux de Grenoble-Alpes Métropole

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	27
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6 666 voix présents ou représentés :	9 106.93

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Affichage le :

Titulaires présents :

Mmes et MM., Pierre BEJAJI, Vincent FRISTOT, Jean-Luc CORBET, Franck FLEURY, Philippe CARDIN, Pierre LABRIET, Laurent THOVISTE, Dominique ESCARON, Nicolas PINEL, (Grenoble-Alpes Métropole), Bruno CATTIN, Anne GERIN, Nadine REUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, Dominique PALLIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, (Bièvre Isère Communauté), Béatrice VIAL, Claude DIDIER, (Communauté de Communes du Trièves), Gilbert CHAMPON, Albert BUISSON, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Laurence THERY, Jean-François CLAPPAZ, Coralie BOURDELAIN, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléante présente :

Mme Séverine JACQUIER, (Grenoble-Alpes Métropole),

Absents excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :

- M. Florent CHOLAT (Grenoble-Alpes Métropole), représenté par Mme Séverine JACQUIER
- M. Anthony MOREAU (CAPV) pouvoir à M. Bruno CATTIN
- M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté) pouvoir à M. Jean-Pierre PERROUD
- M. Martial SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté) pouvoir à Mme Dominique PRIMAT

Absents excusés :

Mme et MM. Florent CHOLAT, Brahim CHERAA, (Grenoble-Alpes Métropole), Anthony MOREAU, (CAPV), Yannick NEUDER, Martial SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté), Olivier SALVETTI, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), Aurélie COHENDET, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude DARLET, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

Autres personnes présentes :

Mmes et MM. Benoît PARENT, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), M. Bruno MAGNIER (Grenoble-Alpes Métropole), Arnaud GERME, Amandine DECERIER, Pablo COULANGE, Cécile BENECH, Marie ARDIET, Ludivine DUSSERT, Mara CALABRO, (Etablissement Public du SCoT).

Objet : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Délibération cadre 2021

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 038-253804314-20201209-DELI_20_XII_III-DE

COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2020**DELIBERATION N° 20-XII-III****Objet : demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Délibération cadre 2021****La Présidente expose :**

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu financièrement la communauté de l'eau portée par l'Etablissement Public du SCoT depuis sa création en 2007. Le 1^{er} janvier 2018, la plateforme a été intégrée à l'Etablissement Public du SCoT.

Les travaux issus du partenariat ont porté en premier lieu sur la réalisation d'un bilan besoins - ressources de l'alimentation en eau potable, dont les principales conclusions sont intégrées dans le DOO du SCoT approuvé en décembre 2012. En 2018, une actualisation de ce bilan a été réalisée.

Ces travaux réalisés en concertation avec les territoires ont montré une vulnérabilité de certains secteurs de la GRéG vis-à-vis de la ressource en eau potable, tant en termes de qualité que de quantité.

En parallèle et en complément d'autres chantiers ont été lancés, en lien avec les besoins des territoires et les évolutions réglementaires. Depuis 2015, un groupe de travail a été animé par l'EP SCoT sur la gestion des eaux pluviales, ce qui a débouché sur une publication produite en janvier 2018 à destination des élus - "Comment gérer les eaux pluviales sur mon territoire - Eclairages à destination des élus".

En 2018, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a décidé de continuer à soutenir l'EP SCoT en ouvrant de nouveaux sujets et problématiques en lien avec les enjeux du SDAGE, en prenant le SCoT de la GRéG comme territoire test. Ainsi en 2019 et 2020, il a été décidé :

- d'intégrer aux enjeux qualitatifs et quantitatifs la notion de sensibilité de la ressource en eau au changement climatique, avec un accompagnement financier et technique sur le sujet ;
- De travailler sur autour de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser l'imperméabilisation des sols » et d'étudier les leviers en terme de planification.

Durant ces deux années (2019 et 2020), ces chantiers ont permis de fédérer les territoires et des acteurs sur ces enjeux de la protection de la ressource et des sols, avec une première sensibilisation des élus via des ateliers, conférences et de nombreux échanges techniques.

Début 2021, les chantiers en cours en partenariat avec l'Agence de l'eau seront finalisés. Un cycle de rencontres est prévu pour partager les résultats. :

- début 2021, une première publication de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse valorisant l'important travail réalisé : « Rendre la ville perméable, un enjeu des SCoT - L'exemple du SCoT de la grande région de Grenoble ».
- Un atelier - conférence pour croiser les deux chantiers sera proposé courant du premier trimestre, auquel les délégués du SCoT seront associés.

Après échange avec l'Agence de l'Eau, une poursuite des travaux engagés engagées est envisagée en 2021, permettant de réfléchir sur les modalités d'évolution de nos façons d'aménager l'espace avec comme principaux axes de travail :

- Le croisement des deux chantiers (ERC et changement climatique). L'approche plus systémique portera sur la sensibilité de l'alimentation de l'imperméabilisation notamment en termes de risques : inondations, biodiversité, le développement des îlots de chaleur urbain. Les leviers disponibles pour atténuer ces effets seront repérés, dans le prolongement de ce qui a été fait sur la séquence Eviter, Réduire, Compenser l'imperméabilisation.
- Une publication sera proposée pour présenter les enjeux autour de la ressource en eau à horizon changement climatique et des implications en termes de planification, pour préparer notamment les évolutions à intervenir du SCoT (modification ou révision). Elle viendrait compléter la publication réalisée dans le cadre du chantier Eviter Réduire Compenser l'imperméabilisation des sols.
- Un travail et une formation en lien avec les EPCI du SCoT (élus et techniciens) sont également envisagés afin de permettre de mieux appréhender les notions d'artificialisation des sols, d'imperméabilisation et désimperméabilisation dans le cadre d'une démarche à construire autour du Zéro Artificialisation nette promu par la Loi Biodiversité de 2018.

La démarche sera donc plus axée sur la valorisation, le partage d'expérience, et le croisement des approches. Pour ce faire, le travail de l'EP SCoT consistera en :

- Un travail technique à réaliser en interface avec les collectivités du SCoT et les grands partenaires (Etat, Région, Département)
- Un rôle d'animation auprès des techniciens et des élus, avec l'organisation de temps tels que des ateliers et / ou séminaires.
- Un croisement avec la démarche qui sera engagée avec l'ADEME sur le thème « Planification territoriale, stratégie nationale bas carbone et trajectoires 2° », en ouvrant notamment les méthodes élaborées dans le domaine de l'eau à d'autres chantiers tels ceux portant sur le ZAN et la biodiversité (avec un axe fort biodiversité et ressource en eau)
- La rédaction de livrables pour les territoires du SCoT et pour l'Agence de l'eau (dossiers, présentations, publications) permettant la diffusion de la démarche.

L'engagement de ce programme de travail est suspendu à la mobilisation de concours financiers extérieurs à l'Etablissement Public du SCoT. Pour cette raison, il est envisagé de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, dans le prolongement des partenariats en cours.

Cela étant exposé, le Comité syndical :

- sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour 2021, selon un plan de financement qui sera joint au dossier de demande de subvention. Cette subvention est sollicitée au taux le plus élevé ;
- autorise la Présidente à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Vote : à l'unanimité
Voix pour : 9 106.93
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 9 décembre 2020



La Présidente

Laurence THERY